



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 03-020424

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023

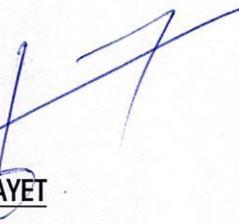
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 20 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DEUX AVRIL
2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Gina DALLEAU – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 05 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240402-DCM03-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Affaire 03-020423

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023

Le Maire indique que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent aux communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT), d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Cet état doit être produit avant le vote du budget de l'année N, pour l'année N-1. Il est annexé au présent rapport d'information pour l'année 2023.

Le Maire précise que la commune n'est membre d'aucun syndicat mixte ou pôle métropolitain.

Les informations sont disposées en annexe du présent rapport :

- Annexe 1 pour les indemnités perçues par les membres du conseil municipal au titre des fonctions de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal délégué,
- Annexe 2 pour les indemnités perçues par les membres du conseil municipal au titre des fonctions exercées au sein des sociétés d'économie mixte ou des sociétés publiques locales.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de ces informations.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Conseil Municipal
du mardi 2 avril 2024
Rapport

Affaire 03-020424 – Annexe 01

**Indemnités perçues par les membres du conseil municipal au titre des fonctions de maire,
d'adjoint ou de conseiller municipal délégué**

Conseil Municipal
du mardi 2 avril 2024
Rapport

Affaire 02-020424 – Annexe 02

Indemnités perçues par les membres du conseil municipal au titre des fonctions exercées dans les SEM et SPL

Elu	SPL/SEM	Type d'indemnité perçue	Montant total pour l'année
ALBUFFY Sonia	SPL Est Réunion Développement	NC	0,00 €
CHEVALLIER Luçay	SEMAC / SPL Est Réunion Développement	NC	0,00 €
DORO Joan	SPL Horizon	Remboursement de frais de transport	115,00 €
JUSTINE Victorien	SEMAC / SPL Est Réunion Développement	NC	0,00 €
	SPL Maraina		730,95 €